

## ■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

**SEMESTRE 1**

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 <sup>ère</sup> session (1)	Type éval 2 <sup>ème</sup> session (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 2 - Enseignements disciplinaires (obligatoires)	Théories sociologiques	25				25		CT écrit 2 h	écrit			1
	Sociologie du développement	25				25		CT écrit 2 h	écrit			1
	Sociologie des mouvements sociaux	25				25		CT écrit 2 h	écrit			1
<b>TOTAL UE</b>		<b>75</b>				<b>75</b>	<b>15</b>					<b>3</b>

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 <sup>ère</sup> session (1)	Type éval 2 <sup>ème</sup> session (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 4 – Outils	<b>- langue (obligatoire)</b>		<b>25</b>			25	Pas d'ECTS mais conservable					1
	. Anglais							CC de traduction & d'expression écrite	oral			
	. Allemand							CT écrit 2 h				
	. Espagnol							oral				
	<b>- 50 h d'enseignement au choix selon parcours :</b>		<b>50</b>			50	Pas d'ECTS mais conservable					2
	<b>. Epistémologie &amp; méthodologie:</b>											
	Analyse des Images	12.5				12.5		CC	Dossier à rendre			
	Représentations de la temporalité	12.5				12.5		CC	oral			
	Représentations sociales	12.5				12.5		CT écrit 1h (dernier cours)	oral			
	Représentations de l'espace	12.5				12.5		CC	oral			
	<b>. Informatique :</b>											
	Techniques de recherches en SHS : documentation et rédaction de mémoire bibliographique			25			25		CC	oral		
	Statistiques : analyse multivariée			25			25		CC	oral		
	SIG et CAO			25			25		CC	oral		
	Prod. et gestion de données spatialisées	25					25		CC	oral		
	<b>. Recueil d'information et techniques de documentation:</b>											
	Editions critiques de textes et de documents	25					25		CC	oral		
Techniques de documentation (archives et images)	12.5					12.5		CC	oral			
Techniques d'entretien et d'observation	25					25		CT écrit 2 h	oral			
<b>TOTAL UE</b>		<b>75</b>				<b>75</b>	<b>15</b>					<b>3</b>
<b>TOTAL S1</b>		<b>150</b>				<b>150</b>	<b>30</b>					<b>6</b>

**SEMESTRE 2**

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 <sup>ère</sup> session <sup>(1)</sup>	Type éval 2 <sup>ème</sup> session <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 1 – Travail d'études et de Recherches	Mémoire *					150	25	Suivi et soutenance				5
<b>TOTAL UE</b>						<b>150</b>	<b>25</b>					<b>5</b>

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 <sup>ère</sup> session <sup>(1)</sup>	Type éval 2 <sup>ème</sup> session <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 3 – Options (50h ou 48h au choix)	Démographie (commun L3)	25	25			25		Contrôle écrit 2 h	Contrôle écrit 2 h			0,5
	Sociologie de l'éducation (commun M1 Analyse des Systèmes éducatifs)	25				25		Contrôle écrit 2 h	oral			0,5
	Sociologie de la Culture (commun L3)	25	25					Contrôle écrit 3h	Contrôle écrit 2h			0,5
	Enseignements non validés dans l'UE4 Outils du semestre 1	25				25		Selon dispositions propres à chaque discipline				0,5
	Enseignements disciplinaires non choisis dans la mention, dans une autre mention de ce master, ou d'un autre master (dans la limite de la compatibilité de l'organisation des emplois du temps et des épreuves d'examens et après accord du responsable pédagogique)	25				25					0,5	
<b>TOTAL UE</b>		50				50	5					<b>1</b>

<b>TOTAL S2</b>						<b>200</b>	<b>30</b>					<b>6</b>
-----------------	--	--	--	--	--	------------	-----------	--	--	--	--	----------

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

\* Pour l'UE 1 du 2<sup>ème</sup> semestre, il est prévu (au S1), une préparation au TER sous forme de mini mémoire dont l'évaluation intervient pour 10% dans la note finale du mémoire.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/> (UFR, écoles, Instituts /UFR / documentation /référentiel LMD). Les modalités de contrôle des connaissances propre aux M1 de Sciences Humaines et Sociales sont précisées ci-après. Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● Sessions d'examen :

En règle générale, pour les différents parcours M1 de la mention, le contrôle des connaissances donnera lieu à l'organisation de deux sessions d'examen :

Première session : Janvier pour le semestre 1 et avril pour le semestre 2

Deuxième session : juin pour le rattrapage des deux semestres.

**Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu courant octobre (bureau 164, 1<sup>er</sup> étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.**

**Quant au directeur de recherches, il est indispensable d'en trouver un avant la fin du mois d'octobre. Il est rappelé que les étudiants qui n'ont plus que le mémoire à soutenir doivent aussi impérativement procéder à l'inscription pédagogique.**

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

**CAPITALISATION**

**D'une session à l'autre**

Si un semestre n'est pas obtenu :

- UE acquises : les enseignements les constituants ne peuvent être repassés.
- UE non acquises : tout enseignement dont la note est < à 10/20 devra être repassé.

Si l'année n'est pas obtenue :

- Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.
- Semestre non acquis : voir règle ci-dessus.

**D'une année sur l'autre**

Si le M1 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2<sup>ème</sup> session après compensation entre les 2 semestres, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour l'année suivante si leur note est  $\geq$  à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés.

**COMPENSATION**

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est  $\geq$  à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est  $\geq$  à 10/20.

A la demande de l'étudiant, le diplôme de **Maîtrise de « Cultures, Sociétés, Espaces : Mondes modernes et contemporains »** est délivré au terme de la 1<sup>ère</sup> année de Master.

Précisions :

**REGIME SPECIAL**

**Pour les étudiants salariés, les modalités de remplacement des épreuves de contrôle continu seront définies par les responsables pédagogiques en fonction de la nature des enseignements.**